

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES



# **SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS**

FOURTH YEAR

*435th MEETING: 8 AUGUST 1949*

*435ème SEANCE: 8 AOUT 1949*

**No. 37**

# **CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS**

QUATRIEME ANNEE

LAKE SUCCESS, NEW YORK

## TABLE OF CONTENTS

### Four hundred and thirty-fifth meeting

	<i>Page</i>
1. Provisional agenda .....	1
2. Statement by the representative of Egypt .....	1
3. Adoption of the agenda .....	1
4. The Palestine question (continued) ....	2

## TABLE DES MATIERES

### Quatre cent trente-cinquième séance

	<i>Pages</i>
1. Ordre du jour provisoire .....	1
2. Déclaration du représentant de l'Egypte .....	1
3. Adoption de l'ordre du jour .....	1
4. La question palestinienne (suite) .....	2

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records*.

*All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.*

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels*.

*Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.*



# SECURITY COUNCIL

# CONSEIL DE SECURITE

## OFFICIAL RECORDS

FOURTH YEAR

No. 37

### FOUR HUNDRED AND THIRTY-FIFTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,  
on Monday, 8 August 1949, at 10.30 a.m.*

*President:* Mr. S. TSARAPKIN  
(Union of Soviet Socialist Republics).

*Present:* The representatives of the following countries: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

### 1. Provisional agenda (S/Agenda 435)

1. Adoption of the agenda

2. The Palestine question:

(a) Letter dated 21 July 1949 from the United Nations Acting Mediator on Palestine to the Secretary-General transmitting a report on the present status of the armistice negotiations and the Truce in Palestine (S/1357).

### 2. Statement by the representative of Egypt

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): Before the Security Council begins the consideration of the matter which appears on its agenda today, I should like to say a few words in connexion with the disaster that has taken place in a country which is with us a Member in the United Nations—Ecuador. It is a most regrettable disaster, and I feel that I am expressing not only the thought of my delegation and my country, but also the sense of the Security Council in extending deep sympathy to Ecuador upon this regrettable occasion.

### 3. Adoption of the agenda

*The agenda was adopted.*

## PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUATRIEME ANNEE

No 37

### QUATRE CENT TRENTE-CINQUIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,  
le lundi 8 août 1949, à 10 h. 30.*

*Président:* M. S. TSARAPKINE  
(Union des Républiques socialistes soviétiques).

*Présents:* Les représentants des pays suivants : Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

### 1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 435)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La question palestinienne :

a) Lettre adressée le 21 juillet 1949 au Secrétaire général par le Médiateur par intérim des Nations Unies pour la Palestine pour lui transmettre un rapport sur l'état actuel des négociations d'armistice et de la trêve en Palestine (S/1357).

### 2. Déclaration du représentant de l'Egypte

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*): Avant que le Conseil n'aborde l'examen de la question inscrite à son ordre du jour, je voudrais dire quelques mots à propos de la catastrophe survenue dans un pays qui est, avec nous, Membre de l'Organisation des Nations Unies, l'Equateur. C'est un événement des plus désastreux et je suis convaincu d'exprimer non seulement le sentiment de ma délégation et de mon pays, mais également celui du Conseil de sécurité, en adressant à l'Equateur l'expression d'une profonde sympathie en cette triste occasion.

### 3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

#### 4. The Palestine question (continued)

At the invitation of the President, Mr. Bunche, Acting Mediator on Palestine, Mr. Eban, representative of Israel, and Mr. Rafik Asha, representative of Syria, took seats at the Council table.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): I have three speakers on my list. The first speaker is the representative of Canada.

General McNAUGHTON (Canada): Members of the Security Council will recall that at our last meeting, on Thursday, we discussed a draft resolution which I had put before the Council as document S/1365, acting under the provisions of rule 38 of our rules of procedure. This resolution incorporated the suggestions made by the Acting Mediator, Dr. Bunche, in his report [S/1357], with one small change which we discussed in the Council. The Council also had before it proposed amendments submitted by the representative of France [S/1364] to Dr. Bunche's draft resolution. In the course of the discussion, it seemed to some of us that the suggestions advanced by Mr. Chauvel on behalf of France were very valuable indeed and ought to be incorporated into the resolution.

In order to save the Security Council's time, Mr. Chauvel and I, together with Dr. Bunche, met on Friday afternoon; we went over the two sets of proposals very carefully and put them together in a new document. I therefore ask the permission of the President to withdraw document S/1365, which is presently before the Council, and to submit a revised draft resolution in the name of the Canadian and French delegations. This draft resolution [S/1367] has been handed to the Secretariat and is in process of being reproduced now. With the permission of the President, I shall read to the Council the revised text of this draft. It reads as follows:

*"The Security Council,*

*"Having noted with satisfaction the several Armistice Agreements concluded by means of negotiations between the Parties involved in the conflict in Palestine in pursuance of its resolution of 16 November 1948 (S/1080);*

*"Expresses the hope that the Governments and authorities concerned, having undertaken by means of the negotiations now being conducted by the Palestine Conciliation Commission, to fulfil the request of the General Assembly in its resolution of 11 December 1948 to extend the scope of the armistice negotiations and to seek agreement by negotiations concluded either with the Conciliation Commission or directly, will at an early date achieve agreement on the final settlement of all questions outstanding between them;*

*"Finds that the Armistice Agreements constitute an important step toward the establishment of permanent peace in Palestine and considers that these Agreements supersede the truce provided for in the resolutions of the Security Council of 29 May and 15 July 1948;*

#### 4. La question palestinienne (suite)

Sur l'invitation du Président, M. Bunche, Médiateur par intérim pour la Palestine, M. Eban, représentant d'Israël, et M. Rafik Asha, représentant de la Syrie, prennent place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Il y a trois orateurs inscrits. La parole est au représentant du Canada, dont le nom figure en tête de liste.

Le général McNAUGHTON (Canada) (*traduit de l'anglais*): Les membres du Conseil de sécurité se souviendront que jeudi, à notre dernière séance, nous avons examiné un projet de résolution [S/1365] dont j'avais saisi le Conseil en vertu des dispositions de l'article 38 du règlement intérieur. Cette résolution contient les suggestions faites dans son rapport [S/1357] par le Médiateur par intérim, M. Bunche, à une légère modification près, que le Conseil a examinée. Le Conseil était également saisi d'une série d'amendements [S/1364] au projet de résolution de M. Bunche, présentés par le représentant de la France. Au cours du débat, certains d'entre nous ont pensé que les suggestions présentées par M. Chauvel au nom de la France étaient extrêmement intéressantes et devraient être incorporées dans le projet de résolution.

Afin de hâter les travaux du Conseil, M. Chauvel et moi-même nous sommes réunis avec M. Bunche, vendredi après-midi; nous avons étudié très soigneusement les diverses propositions et les avons fondues en un nouveau document. Je demande donc au Président la permission de retirer le document S/1365, que le Conseil a sous les yeux, et de présenter au nom des délégations canadienne et française un projet de résolution revisé. Ce projet de résolution [S/1367] a été remis au Secrétariat, qui est en train de le faire reproduire. Si le Président me le permet, je vais donner lecture au Conseil du texte revisé de ce projet de résolution qui se lit comme suit:

*"Le Conseil de sécurité,*

*"Ayant pris acte avec satisfaction des différents accords d'armistice que les parties impliquées dans le conflit de Palestine ont conclus par voie de négociations, conformément à sa résolution du 16 novembre 1948 (S/1080);*

*"Exprime l'espoir que les gouvernements et autorités intéressés, s'étant engagés, au cours des négociations que connaît actuellement la Commission de conciliation, à donner suite à la demande exprimée par l'Assemblée générale dans sa résolution du 11 décembre 1948 — les invitant à étendre le domaine des négociations relatives à l'armistice et à rechercher un accord par voie de négociations, soit directes, soit avec la Commission de conciliation — parviendront rapidement à un règlement définitif de toutes les questions sur lesquelles ils ne se sont pas encore mis d'accord;*

*"Constate que les accords d'armistice constituent une étape importante vers l'instauration d'une paix permanente en Palestine et estime qu'ils se substituent à la trêve désormais caduque établie par les résolutions du Conseil de sécurité du 29 mai et du 5 juillet 1948;*

"Reaffirms, pending the final peace settlement, the order contained in its resolution of 15 July 1948 to the Governments and authorities concerned, pursuant to Article 40 of the Charter of the United Nations, to observe an unconditional cease-fire and, bearing in mind that the several Armistice Agreements include firm pledges against any further acts of hostility between the Parties and also provide for their supervision by the Parties themselves, relies upon the Parties to ensure the continued application and observance of these Agreements;

"Decides that all functions assigned to the United Nations Mediator on Palestine having been discharged, the Acting Mediator is relieved of any further responsibility under Security Council resolutions;

"Notes that the Armistice agreements provide that the execution of those Agreements shall be supervised by Mixed Armistice Commissions whose Chairman in each case shall be the United Nations Chief of Staff of the Truce Supervision Organization or a senior officer from the observer personnel of that organization designated by him following consultation with the Parties to the Agreements;

"Requests the Secretary-General to arrange for the continued service of such of the personnel of the present Truce Supervision Organization as may be required in observing and maintaining the cease-fire, and as may be necessary in assisting the Parties to the Armistice Agreements in the supervision of the application and observance of the terms of those Agreements, with particular regard to the desires of the Parties as expressed in the relevant articles of the Agreements;

"Requests the Chief of Staff mentioned above to report to the Security Council on the observance of the cease-fire in Palestine in accordance with the terms of this resolution; and to keep the Palestine Conciliation Commission informed of matters affecting the Commission's work under the General Assembly resolution of 11 December 1948."

That is the resolution which is submitted to the Council jointly by the representative of France and my delegation as a substitute for document S/1365.

Mr. CHAUVEL (France) (*translated from French*) : I only wish to confirm what my distinguished colleague from Canada has just said, and to add that I am authorized to withdraw the amendments which I presented on behalf of the French delegation [S/1364]. I approve with pleasure the draft resolution now before the Council. It seems to embody as accurately as possible the various points raised during the general discussion the other day.

Mr. LUNDE (Norway) : Having listened very attentively to the discussion which has taken place during our last two meetings, and today, on behalf of my delegation, I should like to say that we are in full agreement with the conclusions drawn by Mr. Bunche in his report. We think that our discussion has reached the point where the Security Council will soon be able to give its approval to the report, as it is before us.

"Confirme, jusqu'au règlement pacifique définitif, l'ordre donné, en vertu de l'Article 40 de la Charte des Nations Unies, par la résolution du 15 juillet 1948 aux gouvernements et autorités intéressés d'observer une suspension d'armes inconditionnelle, et, conservant présent à l'esprit le fait que les divers accords d'armistice contiennent de fermes engagements d'éviter tous actes ultérieurs d'hostilité entre les parties et prévoient aussi le contrôle de ces conventions par les parties elles-mêmes, fait confiance à ces dernières pour continuer à les appliquer et à les respecter;

"Décide que toutes les missions confiées au Médiateur des Nations Unies en Palestine ayant été accomplies, le Médiateur par intérim est dégagé de toute responsabilité ultérieure au regard des résolutions du Conseil de sécurité;

"Note que les accords d'armistice prévoient que leur application sera contrôlée par des commissions d'armistice mixtes dont le Président, dans chaque cas, est le chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, ou un fonctionnaire supérieur faisant partie des observateurs de cet organisme désigné par lui après consultation des parties en cause;

"Demande au Secrétaire général de prendre toutes mesures utiles pour assurer la continuité du service de tel personnel du présent Organisme de surveillance de la trêve qui serait nécessaire pour contrôler et maintenir la suspension d'armes, de même que pour assister les parties aux accords d'armistice dans le contrôle de l'exécution et de l'observance des termes de ces conventions, conformément aux dispositions des articles correspondants des conventions d'armistice;

"Demande au chef d'état-major mentionné ci-dessus de faire rapport au Conseil de sécurité au sujet de l'observance de la suspension d'armes en Palestine, conformément aux dispositions de la présente résolution, et de tenir la Commission de conciliation pour la Palestine informée des questions ayant trait aux travaux de cette Commission en application de la résolution de l'Assemblée générale du 11 décembre 1948."

Tel est le texte de la résolution que les représentants de la France et du Canada présentent en commun au Conseil en remplacement du document S/1365.

M. CHAUVEL (France) : Je tiens simplement à confirmer ce que vient de dire mon éminent collègue du Canada et à ajouter que je suis autorisé à retirer les amendements que j'avais présentés au nom de la délégation française [S/1364]. J'approuve très volontiers le projet de résolution dont le Conseil vient d'être saisi. Il me paraît tenir compte aussi exactement que possible des différentes observations échangées au cours de la discussion générale de l'autre jour.

M. LUNDE (Norvège) (*traduit de l'anglais*) : Après avoir suivi très attentivement les débats du Conseil au cours des deux dernières séances et aujourd'hui même, je voudrais déclarer au nom de ma délégation que nous approuvons entièrement les conclusions du rapport de M. Bunche. Nous pensons que le débat a évolué de telle façon qu'il sera bientôt possible au Conseil d'approuver le rapport tel qu'il lui a été soumis.

The report, we feel, is a very important document—especially in two respects: first, it announces the conclusion of the phase of military operations in the Palestinian conflict. It summarizes the patient and devoted work of the Acting Mediator and his staff, which has led to this major victory for the United Nations; secondly, the report sets an example for the future handling of similar conflicts, particularly stressing the importance of getting the interested parties together directly and basing solutions on voluntary agreements between them.

As I have said, my delegation is in agreement with the conclusions of the report and will vote in favour of the draft resolution submitted by the representative of Canada and accepted by the representative of France.

I should also like to join my voice with those other members of the Security Council, and the representatives of Israel and Syria, who have paid their tributes of gratitude and homage to Mr. Bunche for the outstanding work he has accomplished as Acting Mediator on Palestine, and to his able and devoted collaborators. The difficult, complex and far-reaching problem with which the United Nations was confronted when armed conflict broke out in Palestine has now been virtually solved. It is without doubt the general opinion of the different Member Governments of our Organization, as well as of the public at large, that this unique accomplishment is mainly due to the ceaseless efforts, the statesmanlike approach and the extraordinary skill in the difficult negotiations which have been shown, first, by the Mediator, the late Count Folke Bernadotte and then by Mr. Bunche as his successor.

It was only natural that the work of the Mediator should have been followed especially closely by the public in Count Bernadotte's native country, Sweden, which he always represented in such a dignified manner. His important work was followed with no less interest in Denmark and in my own country.. Count Folke Bernadotte had recently brought to a successful conclusion the great task of rescuing thousands of Danish and Norwegian political prisoners from concentration camps in Germany. For this reason, his venture into a new and important field of humanitarian endeavour was followed with special and intense interest throughout Scandinavia. The outstanding position he occupied makes it the more difficult to reconcile ourselves to the fact that the investigation of the murder of Count Folke Bernadotte and Colonel André Séröt who died at his side, has not yet been brought to a satisfactory conclusion.

When Mr. Bunche took over the burden of leading the work of the Mediator and when it soon became clear that he was the right man in the right place to continue and fulfil what Count Folke Bernadotte had started, public opinion in the three Scandinavian countries followed his work with the greatest interest and with ever-increasing admiration. I think that in joining in the thanks and tributes which are now being paid to Mr. Bunche and to his able assistants of the United Nations Mission to Palestine for the work they have performed I am expressing the opinion of very wide circles in my own country, as well

Nous estimons que ce rapport est un document très important, pour deux raisons. Tout d'abord, il annonce la fin de la phase des opérations militaires dans le conflit de Palestine; il donne un aperçu de l'œuvre patiente et dévouée du Médiateur par intérim et de son personnel, qui a amené cette victoire importante des Nations Unies. En second lieu, le rapport fournit un exemple de la manière dont des conflits analogues pourraient être traités à l'avenir, et souligne en particulier combien il importe de mettre les parties intéressées en contact direct et d'étayer la solution du problème sur des accords volontairement conclus par les parties.

Ainsi que je l'ai déjà dit, ma délégation approuve les conclusions du rapport et votera en faveur du projet de résolution présenté par le représentant du Canada et accepté par le représentant de la France.

Je voudrais m'associer aux autres membres du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux représentants d'Israël et de la Syrie, qui ont rendu hommage et adressé un message de gratitude à M. Bunche, pour l'œuvre admirable qu'il a accomplie en qualité de Médiateur par intérim pour la Palestine, et à ses compétents et dévoués collaborateurs. Le problème difficile, complexe et gros de conséquences, auquel l'Organisation des Nations Unies s'est heurtée lorsque le conflit armé s'est déclenché en Palestine, est pour ainsi dire résolu. Pour les différents Gouvernements des Etats Membres de notre Organisation, ainsi que pour l'opinion publique, il ne fait aucun doute que ce résultat unique a été atteint grâce surtout aux efforts incessants, aux qualités d'homme d'état et à l'extrême habileté dont ont fait montre, en premier lieu, le Médiateur, feu le comte Folke Bernadotte et, en second lieu, son successeur, M. Bunche.

Il est naturel que l'activité du Médiateur ait été suivie avec une attention toute spéciale par le public du pays natal du comte Bernadotte, la Suède, qu'il a toujours représentée si dignement. Son travail si important a été suivi avec non moins d'intérêt au Danemark et dans mon propre pays. Le comte Folke Bernadotte venait de mener à bonne fin l'immense tâche qui consistait à sauver des milliers de prisonniers politiques danois et norvégiens des camps de concentration d'Allemagne. C'est pour cette raison que toute la Scandinavie a suivi avec un intérêt particulièrement intense l'entreprise du comte Bernadotte dans un domaine nouveau et important de l'activité humanitaire. La position exceptionnelle qu'il occupait nous rend encore plus difficile d'accepter le fait que l'enquête sur le meurtre du comte Folke Bernadotte et du colonel André Séröt, tombé à ses côtés, n'ait pas encore donné de résultat satisfaisant.

Lorsque M. Bunche assuma la lourde tâche de continuer l'œuvre entreprise par le Médiateur et lorsqu'il se manifesta rapidement qu'il était l'homme qu'il fallait pour poursuivre et mener à bien ce que le comte Bernadotte avait commencé, l'opinion publique des trois pays scandinaves a suivi ses travaux avec le plus grand intérêt et une admiration toujours croissante. Je crois exprimer l'opinion de milieux très étendus de mon pays ainsi que des autres pays scandinaves, en m'associant aux remerciements adressés et aux hommages rendus à M. Bunche et à ses compétents collaborateurs de la Mission des

as in the other Scandinavian countries. This tribute should be given an official expression by a Security Council resolution, and it is an honour for my delegation to be a co-sponsor with the delegation of Canada in the introduction of the draft resolution which is listed as document S/1362.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): There are no more speakers on my list. I should like now to say a few words as representative of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS.

As we all know, hostilities in Palestine have ceased and armed conflict is at an end. That fact, moreover, is explicitly stated in the report submitted to us by the Acting Mediator.

Armistice agreements have been concluded by mutual and voluntary agreement between all the States engaged in hostilities in Palestine. Such agreements have been concluded between the State of Israel, on the one hand, and Egypt, Lebanon, Syria, and the Hashemite Kingdom of Jordan on the other.

All but one of the States involved in the conflict in Palestine are Members of the United Nations, and now that armistice agreements have been voluntarily concluded, the next question in so far as Palestine is concerned is to draw up definitive agreements, in other words, to provide for a final and permanent peace settlement for Palestine.

Various approaches to this question may be observed. Some think that the final peace settlement should be left to the Conciliation Commission and that such a settlement can be reached only through that Commission. There are, however, very strong indications that this final peace settlement for Palestine can be reached—and in our view must be reached—by direct negotiation between the parties without outside influence or outside pressure.

The following reasons have led us to this conclusion. The Acting Mediator, Mr. Bunche, writes in his report that the conclusion of Armistice Agreements in Palestine has shown that all the parties concerned have given clear evidence of a spirit of conciliation and have voluntarily assumed specific undertakings. These undertakings give us grounds to hope that the next stage will be a final peace settlement and that the States which voluntarily participated in and concluded armistice agreements among themselves will be able, by direct negotiation, to reach a final peace settlement.

It should therefore be possible to dispense completely with the services of the Conciliation Commission, for which there appears to be no further need.

Furthermore, it should be noted that the States involved in the Palestine conflict have evidenced their maturity and have shown that they recognize their responsibilities.

At the Security Council's 433rd meeting, the Acting Mediator, Mr. Bunche, informed us that

Nations Unies en Palestine pour l'œuvre qu'ils ont accomplie. Cet hommage devrait être exprimé officiellement dans une résolution du Conseil de sécurité; je considère comme un honneur pour ma délégation de présenter, en commun avec la délégation du Canada, le projet de résolution figurant au document S/1362.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes) (*traduit du russe*): Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Je voudrais à présent dire quelques mots en ma qualité de représentant de l'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.

Comme nous le savons, les hostilités ont pris fin en Palestine et la lutte à main armée a cessé. Le Médiateur par intérim le déclare expressément; lui aussi, dans le rapport qu'il nous a présenté.

Des conventions d'armistice ont été conclues volontairement, à la suite d'un accord mutuel intervenu entre tous les Etats ayant pris part au conflit de Palestine. Ces conventions ont été conclues entre Israël, d'une part, l'Egypte, le Liban, la Syrie et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part.

Tous les Etats qui ont été entraînés dans le conflit palestinien, à l'exception d'un seul, sont Membres de l'Organisation des Nations Unies, et, à l'heure actuelle, puisque des armistices sont intervenus à la suite d'accords volontaires, la tâche suivante en Palestine consiste à élaborer un accord définitif, c'est-à-dire à obtenir, par des moyens pacifiques, un règlement permanent de la question palestinienne.

A ce sujet nous constatons que tout le monde n'aborde pas le problème de la même manière. D'aucuns considèrent que le règlement pacifique de la question ne peut être réalisé qu'avec le concours de la Commission de conciliation et que, par conséquent, il faut la charger de cette tâche. Cependant il y a de très sérieuses raisons de croire que le règlement pacifique et définitif de la question palestinienne peut être obtenu — et, à notre avis, doit être obtenu — par voie de négociations directes entre les parties, sans intervention et sans pression externes.

Les considérations qui suivent nous ont amenés à cette conclusion: le Médiateur par intérim, M. Bunche, écrit dans son rapport que la conclusion des conventions d'armistice en Palestine a montré que toutes les parties intéressées ont fait preuve d'un esprit d'entente et ont assumé de leur propre gré des obligations bien définies. La nature de ces obligations nous donne le droit d'espérer que le règlement pacifique et définitif de la question constituera l'étape suivante et que ces mêmes Etats, qui ont négocié et conclu de plein gré des conventions d'armistice, pourront aboutir à un règlement pacifique et définitif de la question par voie de négociations directes.

Par conséquent, on peut fort bien se passer de la Commission de conciliation, qui ne semble plus avoir de raison d'être.

Il faut remarquer, en outre, que les Etats qui ont pris part au conflit de Palestine ont donné des preuves de leur maturité et de la conscience des responsabilités qui leur incombent.

Le Médiateur par intérim nous a déclaré, lors de la 433ème séance du Conseil de sécurité, qu'il

he had nothing to hand over to the Conciliation Commission. This is a very weighty argument which, in the light of past experience in Palestine, leaves no doubt that it would be more useful, from the point of view of achieving a final peace settlement, to allow the parties concerned to settle the issues outstanding between them by direct negotiation, without interference on the part of the Conciliation Commission. We have no reason to doubt that the parties concerned will be able to deal with this problem too.

There is a second question which arises in connexion with the Acting Mediator's report. It is now clear to us all that the stage of armed conflict in Palestine is ended. Armistice agreements have been voluntarily concluded, and fighting has ended altogether. In the circumstances, there is no need to maintain United Nations observers in Palestine; indeed, in the opinion of the USSR delegation, they should be recalled and the staff which has been established there should be disbanded.

All those questions which were in any way within the jurisdiction of the Acting Mediator and the Conciliation Commission may now quite confidently be handed over, lock, stock and barrel, to the parties concerned. The Acting Mediator informs us in his report and in his conclusions that he is no longer responsible for supervising the settlement of the Palestine question, as that responsibility has been assumed, by mutual agreement, by the parties themselves. The fact that the parties concerned have undertaken, by mutual agreement, to be responsible for the situation in Palestine and for the further settlement of that question, is a very considerable argument in favour of leaving the further and final settlement of the Palestine question and of other questions outstanding between them directly to the parties themselves, without any interference from the Conciliation Commission or the observers.

In the light of these considerations, the delegation of the Soviet Union deems it necessary to make some amendments to the Canadian draft resolution [S/1365]. It is true that the text of that draft has been altered as the amendments of the French delegation have been incorporated in the draft resolution annexed to the report of the Acting Mediator, and other provisions have been drawn up—but I think that after examining the joint draft resolution of Canada and France [S/1367], it will be possible to adopt the USSR delegation's amendments. Should this be impossible, we shall have to approach this question from a different angle.

The following amendments submitted by the delegation of the Soviet Union [S/1368] apply to the original Canadian draft resolution [S/1365].

I propose that the second paragraph of that draft resolution should be replaced by the following:

*"Expresses the hope that the Governments concerned will, by means of direct negotiations, achieve agreement at an early date on the final settlement of all questions outstanding between them."*

n'a rien à transmettre à la Commission de conciliation. C'est là un argument fort judicieux qui prouve clairement, étant donné l'expérience acquise en Palestine, qu'il vaut mieux, pour aboutir à une solution pacifique et définitive, laisser aux parties intéressées le soin de régler par voie de négociations directes les questions en suspens, sans faire intervenir la Commission de conciliation. Nous n'avons aucune raison de douter que les parties intéressées puissent également résoudre ce problème.

Il y a une seconde question que soulève la discussion du rapport présenté par le Médiateur par intérim. Il est clair pour nous tous, à l'heure actuelle, qu'en Palestine la phase de la lutte armée a été dépassée. Des conventions d'armistice ont été conclues volontairement, et les opérations de guerre ont pris fin une fois pour toutes. Dans ces conditions, il n'est nul besoin de maintenir en Palestine des observateurs des Nations Unies; la délégation de l'URSS est d'avis qu'ils doivent être rappelés et que toute l'organisation qui y a été établie doit être dissoute.

Toutes les tâches qui, dans une certaine mesure, incombaient au Médiateur et à la Commission de conciliation peuvent maintenant être confiées, entièrement et en toute tranquillité, aux parties intéressées. Dans son rapport, et notamment dans ses conclusions, le Médiateur par intérim nous informe qu'il n'assume plus aucune responsabilité en ce qui concerne le règlement de la question palestinienne, et que, par un accord mutuel, cette responsabilité incombe maintenant aux parties elles-mêmes. Puisque les parties se considèrent responsables, par consentement mutuel, de la situation en Palestine et du règlement ultérieur de cette question, ce fait représente un argument de grand poids en faveur de la solution qui consiste à confier directement aux parties elles-mêmes, sans l'intervention de la Commission de conciliation ou d'observateurs quels qu'ils soient, le règlement ultérieur et définitif de la question palestinienne et de toutes les questions qui se posent encore pour les diverses parties intéressées.

Etant donné ces considérations, la délégation de l'Union soviétique estime nécessaire d'apporter certains amendements au projet de résolution du Canada [S/1365]. Il est vrai que ce projet a déjà subi quelques transformations, puisqu'on a incorporé les amendements de la France au projet de résolution annexé au rapport du Médiateur par intérim et qu'il comprend d'autres dispositions; mais je pense qu'après avoir étudié le projet de résolution commun du Canada et de la France [S/1367], il sera possible d'adopter les amendements de l'URSS. Si cette méthode ne réussissait pas, nous serions obligés d'aborder la question d'une autre manière.

Les amendements qui suivent et que soumet la délégation de l'URSS [S/1368] se réfèrent au projet de résolution initial présenté par le Canada [S/1365]:

Je propose de remplacer par le texte suivant le deuxième paragraphe du projet de résolution du Canada :

*"Exprime l'espoir que les gouvernements intéressés parviendront rapidement, par voie de négociations directes, à un règlement définitif de toutes les questions sur lesquelles ils ne se sont pas encore mis d'accord."*

At the end of the third paragraph, the following phrase should be added:

"... and in this connexion decides to recall the United Nations observers from Palestine and to release them from their duties, and to disband the staff of the United Nations Truce Supervision Organization".

The fifth paragraph should be worded as follows:

"Terminates the office of the United Nations Mediator on Palestine."

The sixth paragraph should be deleted.

At the same time, the USSR delegation supports the additional paragraph contained in document S/1364, which lists the French amendments to the draft resolution annexed to the report of the Acting Mediator, proposing that the Palestine question should be retained on the Security Council's agenda.

Those are the amendments which the delegation of the Soviet Union wishes to make to the proposals of the Acting Mediator, Mr. Bunche—proposals which were almost literally reproduced in the Canadian delegation's original draft resolution.

I ask the Secretariat to be good enough to circulate the USSR amendments.

Speaking now again in my capacity of PRESIDENT, I have no more speakers on my list and it appears that no one else wishes to speak.

The Council now has the following three documents to consider: the joint draft resolution of Canada and Norway [S/1362]; the joint draft resolution submitted today by Canada and France [S/1367]; and the amendments submitted at this meeting by the delegation of the Soviet Union [S/1368].

Since there are no more speakers, and since the members of the Council apparently wish to acquaint themselves in greater detail with the joint draft resolution submitted today by Canada and France and also with the amendments submitted by the USSR delegation, I suggest that the morning meeting should be adjourned at this point and that the next meeting for the resumption of the discussion of the Palestine question and the draft resolutions should be held on Thursday, 11 August, at 10.30 a.m.

General McNAUGHTON (Canada): I have not seen the proposed text of the amendments which the delegation of the Soviet Union has presented in writing, but I very clearly heard the text as it was interpreted into English.

There is one matter, in particular, which gives me great concern and on which I think it would be well for this Council to hear from the Acting Mediator what the result would be. I am referring to the proposal for the elimination of the whole observer organization in Palestine. From what the Acting Mediator said on the last occasion the Council discussed the matter, I fear that this would indeed have very serious consequences in relation to the Armistice Agreements. I think we should hear what the Acting Mediator has to say on that point in particular.

La phrase suivante devrait être ajoutée à la fin du troisième paragraphe:

"... et décide en l'occurrence de rappeler de Palestine les observateurs de l'Organisation des Nations Unies, de les dégager de toutes leurs fonctions et de dissoudre l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve".

Le cinquième paragraphe devrait être rédigé de la manière suivante:

"Supprime le poste de Médiateur des Nations Unies pour la Palestine."

Le sixième paragraphe devrait être supprimé.

D'autre part, la délégation de l'URSS est favorable au paragraphe supplémentaire qui a été proposé dans les amendements initiaux de la France [S/1364] et aux termes duquel la question palestinienne serait maintenue à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Tels sont les amendements que la délégation de l'Union soviétique désire apporter aux propositions faites par le Médiateur par intérim, M. Bunche, propositions qui sont presque littéralement reproduites dans le projet de résolution initial.

Je prierai le Secrétariat de bien vouloir faire distribuer les amendements de l'URSS.

Continuant maintenant en qualité de PRÉSIDENT, j'avise le Conseil que je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Il semble que personne ne désire plus prendre la parole.

Le Conseil a maintenant les trois documents suivants à examiner: le projet de résolution commun du Canada et de la Norvège [S/1362], le projet de résolution commun présenté aujourd'hui par le Canada et par la France [S/1367], et les amendements présentés en cours de séance par la délégation de l'Union soviétique [S/1368].

Etant donné que personne ne demande à intervenir et que les membres du Conseil désirent sans doute prendre plus ample connaissance du projet de résolution commun du Canada et de la France présenté aujourd'hui ainsi que des amendements soumis par la délégation de l'URSS, je voudrais proposer de lever maintenant la séance de ce matin et de fixer à jeudi, 11 août, à 10 h. 30 la suite de la discussion de la question palestinienne et des projets de résolution présentés.

Le général McNAUGHTON (Canada) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai pas encore vu le texte écrit des amendements proposés par la délégation de l'Union soviétique, mais j'ai entendu très clairement l'interprétation anglaise qui nous en a été donnée.

Il y a une question notamment qui m'inquiète fortement et sur laquelle je pense qu'il serait utile que le Conseil entende l'opinion du Médiateur par intérim quant aux conséquences possibles. Il s'agit de la proposition tendant à la dissolution de l'ensemble de l'organisme des observateurs en Palestine. D'après ce que le Médiateur par intérim a déclaré lors des derniers débats du Conseil à ce sujet, je crains que cette mesure n'ait vraiment des conséquences très sérieuses sur l'exécution des conventions d'armistice. J'estime que nous devrions entendre l'avis du Médiateur par intérim sur cette question particulière.

Mr. BUNCHE (Acting Mediator on Palestine) : I have not seen the proposed amendment of the representative of the Soviet Union in writing, but I understand that the substance of it is to provide for the recall of all United Nations observer personnel now employed in Palestine. If that were to be done, there can be no question that it would have very serious effects upon the existing Armistice Agreements. It would indeed lead to a complete nullification of certain important provisions in those Agreements.

At the height of the truce supervision operation over 500 military observers were employed in Palestine and the Arab States. As I indicated in a statement the other day [433rd meeting], that number has now been reduced to seventy-nine and is being still further reduced, and the intent was to reduce it to a figure somewhere between thirty and forty. The reason for maintaining this final nucleus of thirty to forty military observers is related, specifically and indispensably, to the Armistice Agreements, in three ways.

First of all, as in article 7 of the Israeli-Syrian Armistice Agreement, each of those four Agreements provides that the fifth member of the Commission shall be the United Nations Chief of Staff of the Truce Supervision Organization or an officer from the personnel of that organization designated by him. In other words, the Mixed Armistice Commissions themselves could not operate without some personnel of this kind being out there, for the simple reason that they provide the fifth man in the Commissions.

Secondly, each of the Agreements also provides that the Commission shall call upon, for supervising the implementation of the Agreement, observers from their own ranks—Arab or Jewish—or from the ranks of the United Nations observers, and that when these United Nations observers are called upon, they remain under the command of the Chief of Staff. This was written into the Agreement because both sides recognized the fact that in certain types of missions in connexion with the supervision of the Armistice Agreements, it would be preferable to have neutral personnel rather than the personnel belonging to one side or the other, particularly when some question of crossing a border was involved.

Then, thirdly, there are specific provisions in each of these Agreements dealing with special situations. In the Egyptian-Israeli Agreement, for example, there is a neutral zone, the Elauja Zone, which calls for United Nations personnel to be there until the final disposition of the area involved is made, and not having military observers for placement there would be to nullify that provision of the Agreement. The Elauja provision of the Agreement was the last provision agreed upon and the most difficult one arrived at at the Egyptian-Israeli negotiations. In the Israeli-Jordanian Agreement, there is the provision for the demilitarized zones at Mt. Scopus and Government House, which, until the representatives of Israel and the Hashemite Kingdom of Jordan reach further agreement, remain demilitarized zones, with United Nations

M. BUNCHE (Médiateur par intérim pour la Palestine) (*traduit de l'anglais*) : Je n'ai pas vu le texte écrit de l'amendement proposé par le représentant de l'Union soviétique, mais je crois comprendre qu'il s'agit en substance du rappel de tous les observateurs des Nations Unies employés à l'heure actuelle en Palestine. Si cette mesure devait être prise, il n'y a aucun doute qu'elle aurait des conséquences très graves sur l'exécution des conventions d'armistice en vigueur. Elle irait même jusqu'à rendre inopérantes certaines dispositions importantes de ces conventions.

Au plus fort des opérations de surveillance de la trêve, plus de cinq cents observateurs militaires ont été employés en Palestine et dans les Etats arabes. Ainsi que je l'ai déjà déclaré l'autre jour [433ème séance], ce nombre a maintenant été réduit à soixante-dix-neuf et doit encore être diminué davantage, afin d'atteindre l'effectif envisagé de trente à quarante observateurs. Les raisons qui imposent le maintien d'un noyau de trente à quarante observateurs militaires, découlent expressément et de trois façons différentes des conventions d'armistice.

En premier lieu, les quatre conventions d'armistice prévoient, ainsi qu'il est énoncé par exemple à l'article 7 de la convention d'armistice entre Israël et la Syrie, que le cinquième membre de la Commission sera le chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, ou un fonctionnaire faisant partie des observateurs de cet organisme désigné par lui. En d'autres termes, les commissions mixtes d'armistice elles-mêmes ne pourront fonctionner si un certain personnel de cette catégorie n'est pas sur place, pour la simple raison que c'est lui qui doit fournir le cinquième membre des commissions.

En deuxième lieu, chacune des conventions stipule également que la commission devra faire appel, pour le contrôle de l'exécution de la convention, à des observateurs fournis par les deux parties —arabes ou juifs— ou à des observateurs des Nations Unies, ceux-ci restant sous le commandement du chef d'état-major dans le cas où il est fait appel à eux. Cette clause a été introduite dans les conventions parce que les deux parties ont reconnu qu'il serait préférable, pour certaines missions particulières concernant le contrôle de l'exécution des conventions d'armistice, d'avoir recours à un personnel neutre plutôt qu'à un personnel appartenant à l'une ou l'autre des parties, en particulier lorsqu'il y a lieu de traverser la frontière.

Enfin, en troisième lieu, chacune de ces conventions contient des dispositions particulières ayant trait à des situations spéciales. Par exemple, dans la convention entre Israël et l'Egypte, il est prévu la constitution de la zone neutre d'Elauja où doivent être placés des observateurs des Nations Unies jusqu'au moment où il sera décidé définitivement du sort de cette zone. Ne pas disposer d'observateurs militaires pour cette mission équivaudrait à rendre inopérante la clause de la convention qui concerne la zone d'Elauja, clause qui a été la dernière sur laquelle l'accord ait été réalisé, et celle sur laquelle les négociations entre l'Egypte et Israël ont abouti avec le plus de difficultés. D'autre part, la convention entre Israël et le Royaume hachémite de Jordanie contient une disposition prévoyant la démilitarisation de la zone du Mont Scopus et de celle du Palais du Gou-

observer personnel in control. If we did not have that personnel, this very vital part of the Agreement would be wiped out, and that would inevitably lead to trouble, because these are the most vital zones in Jerusalem. And in the Israeli-Syrian Agreement, which has just been concluded, the most difficult subject on which agreement was finally reached after long negotiation, was a demilitarized zone between the Israeli and Syrian forces, which involved the employment of United Nations observers.

Therefore, in each of these three Agreements, in addition to the ordinary function of assisting the Parties and supervising the implementation of the Agreements, there is a special provision calling for the employment of United Nations observer personnel. Thus, while the principle of withdrawal of truce supervision personnel is entirely sound—and, in general, withdrawal has already taken place—a nucleus of such observers must be kept on the spot until the final peace settlements are made or until the Parties themselves agree to changes in the Armistice Agreements which would no longer make necessary the employment or the presence of such United Nations staff.

Thus, I would particularly call this to the attention of the representative of the Soviet Union, in terms of the effect that this would inevitably have upon the Armistice Agreements.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*) : The delegation of the Ukrainian SSR supports the President's proposal to adjourn because, before stating its position it would like to study both the proposals which he submitted as representative of the Soviet Union, and the proposals submitted jointly by the Canadian and French delegations.

The delegation of the Ukrainian SSR, however, wishes to make one observation.

A summary perusal of the draft resolution submitted by Canada and France, and the remarks we have heard from Mr. Bunche, have caused the delegation of the Ukrainian SSR to entertain serious misgivings. I shall explain the nature of those misgivings.

We all know that the States concerned have concluded a long-term armistice. Assurances have been given to us here that this long-term armistice has reached a stage at which the services of a United Nations Mediator are in fact no longer necessary. All members of the Council appear to be agreed on that point. Why then should all possible future conflicts be referred to one State—the United States—as represented by the United Nations Chief of Staff? That is what we fail to understand.

It seems to me that the Security Council exists for that purpose. The Security Council has so far dealt with these questions and, in its own opinion, has done so quite successfully, mainly

vernement; ces zones resteront démilitarisées et sous la surveillance d'observateurs des Nations Unies jusqu'à ce que les représentants d'Israël et du Royaume hachémite de Jordanie aient conclu un autre accord. Si nous ne disposions pas d'observateurs, cette partie essentielle de la convention serait réduite à néant et cette situation amènerait inévitablement des difficultés, car ces zones sont les plus importantes de Jérusalem. Enfin, dans la convention entre Israël et la Syrie, qui vient d'être conclue, la question qui a été la plus difficile à résoudre et qui a demandé de longues négociations est celle d'une zone démilitarisée entre les forces israéliennes et syriennes, pour laquelle le recours aux observateurs des Nations Unies a été prévu.

Par conséquent, dans chacune de ces trois conventions, outre les fonctions ordinaires d'assistance aux parties et de contrôle de l'exécution des conventions, figure une disposition spéciale imposant l'emploi d'observateurs des Nations Unies. Dans ces conditions, bien que le principe du retrait du personnel de surveillance de la trêve soit entièrement fondé — et, en général, ce retrait a déjà été effectué — il faut qu'un noyau d'observateurs soit maintenu sur place jusqu'au moment où des traités de paix définitifs seront signés, ou jusqu'au moment où les parties elles-mêmes conviendront de modifier les conventions d'armistice de façon telle que l'utilisation ou la présence d'observateurs des Nations Unies ne soit plus nécessaire.

Je tiens donc à attirer particulièrement l'attention du représentant de l'Union soviétique sur ce qui précède, étant donné les conséquences que son amendement entraînerait inévitablement en ce qui concerne les conventions d'armistice.

M. MANOUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*) : La délégation de la RSS d'Ukraine appuie la proposition d'ajournement du Président, car, avant de définir son attitude, elle voudrait étudier la proposition qu'il a faite en tant que représentant de l'Union soviétique, ainsi que le projet de résolution commun présenté par les délégations du Canada et de la France.

Toutefois, la délégation de la RSS d'Ukraine voudrait faire une remarque.

Il a suffi à la délégation de la RSS d'Ukraine de parcourir le texte du projet de résolution commun du Canada et de la France et d'entendre les observations faites par M. Bunche, pour éprouver des doutes fort sérieux, dont je vais expliquer la nature.

Comme on le sait, les Etats intéressés ont déjà conclu un armistice de longue durée. Nous avons entendu ici des déclarations affirmant que cet armistice est entré dans une phase telle, qu'en réalité les services du Médiateur des Nations Unies ne sont plus nécessaires. Il me semble que nous sommes tous d'accord sur ce point. On se demande alors pourquoi charger un seul pays, à savoir les Etats-Unis — en la personne du chef d'état-major des Nations Unies — du règlement de tous les différends qui pourraient surgir. Voilà ce que nous ne pouvons comprendre.

Il me semble que ces fonctions incombent au Conseil de sécurité. Jusqu'à présent c'est lui qui s'est occupé de ces questions et, de son propre avis, il s'en serait acquitté d'une manière satis-

thanks to the efforts of Mr. Bunche. The Security Council has achieved some results. Why now abandon this position and change to a totally new course by handing over all these questions to a single State?

I feel that this is irrational. The Acting Mediator has referred to the Agreements concluded between Israel and Syria and between Egypt and Israel. If those States can be trusted to implement the provisions of a prolonged armistice, then I should be inclined to think that they could also be trusted to deal with other matters which may arise through certain disagreements or in connexion with the settlement of various problems.

That is why I have some doubts about the proposal made by Canada and France and which Mr. Bunche appears to favour.

Those are the remarks I wished to make.

Mr. LUNDE (Norway) : The Security Council has just heard the explanation given by Mr. Bunche as to why he thinks it necessary to maintain a certain group of observers in Palestine, and as to the relationship which this group has with the Armistice Agreements.

I believe it might clarify our views on the different proposals which are before us if we could also hear the opinions of the Parties to those Armistice Agreements with regard to this special question. I should therefore like to suggest that the President should invite the representatives of Egypt, Syria and Israel to pronounce themselves on this problem.

The PRESIDENT (*translated from Russian*) : I presume that if the Argentine representative does not object, it would be desirable to allow the representatives of the States mentioned by the Norwegian representative to state their views at once.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt) : I willingly accede to the request just submitted by the representative of Norway. I shall not have to speak at great length, especially in view of what Dr. Bunche has told us in this connexion.

Dr. Bunche, we all realize, is quite familiar with the situation and with the machinery of the Armistice Agreements, in the conclusion of which he has contributed so much. I quite agree with Dr. Bunche and with the President that the principle of withdrawing all supervision is a very sound one indeed. I unhesitatingly subscribe to it as a principle; it is in line with our own point of view, both of Egypt as such and as a Member of the United Nations. No one wants outside supervision if it can be helped. Such supervision is being reduced or will be still further reduced to the absolute minimum, and it might be completely dispensed with in the near future. I hope that the President, as representative of the Soviet Union, will not stress his objection to the present proposed supervision of the truce to the extent stipulated in the Armistice Agreements. I trust that he will take into serious consideration the

faisante, grâce surtout aux services rendus par M. Bunche. Le Conseil de sécurité a obtenu certains résultats. Pourquoi donc changer maintenant la situation et adopter une méthode tout à fait nouvelle en transmettant toutes ces questions à un seul Etat?

J'estime que cette solution n'est pas logique. Le Médiateur par intérim s'est référé aux conventions conclues entre Israël et la Syrie et entre l'Egypte et Israël. Si nous faisons confiance à ces Etats lorsqu'il s'agit d'appliquer les clauses d'un armistice de longue durée, nous pouvons, me semble-t-il, leur faire également confiance en ce qui concerne le règlement des autres questions qui pourraient surgir au cours de tel ou tel débat, ou la solution de tel ou tel problème.

Voici la raison pour laquelle j'ai des doutes au sujet de la valeur de la proposition faite par les délégations du Canada et de la France, et à laquelle, apparemment, M. Bunche semble vouloir se rallier.

Telles sont les remarques que je voulais faire.

M. LUNDE (Norvège) (*traduit de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité vient d'entendre M. Bunche expliquer pourquoi il estime nécessaire de maintenir un certain nombre d'observateurs des Nations Unies en Palestine. Il a d'autre part exposé le rapport qui existe entre l'exécution des conventions d'armistice et la présence d'observateurs des Nations Unies.

Je pense que notre position sur les différentes propositions dont nous sommes saisis pourrait se préciser encore si nous pouvions entendre également l'opinion des parties aux conventions d'armistice sur la question. Je me permets donc de suggérer que le Président invite les représentants de l'Egypte, de la Syrie et d'Israël à se prononcer à cet égard.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*) : Je suppose que, si le représentant de l'Argentine n'a pas d'objection à soulever, il serait souhaitable de donner maintenant la parole aux représentants des Etats que le représentant de la Norvège a mentionnés dans sa déclaration.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*) : J'accède volontiers à la demande que vient de présenter le représentant de la Norvège. Il ne me faudra pas parler très longtemps étant donné notamment ce que vient de nous dire M. Bunche à ce sujet.

Nous comprenons tous que M. Bunche est tout à fait au courant de la situation et du mécanisme des conventions d'armistice à la conclusion desquelles il a apporté une si grande contribution. Je partage entièrement l'opinion de M. Bunche et du Président suivant laquelle le principe du retrait de tout contrôle est tout à fait fondé. Je souscris à ce principe sans hésitation; il correspond à notre propre point de vue, celui de l'Egypte en tant qu'Etat comme en tant que Membre des Nations Unies. Nul ne désire un contrôle extérieur s'il peut être évité. On procède actuellement à la réduction de ce contrôle et il sera réduit encore davantage jusqu'au strict minimum; il est possible que l'on puisse s'en passer complètement dans un proche avenir. J'espère que le Président, en sa qualité de représentant de l'Union soviétique, n'insistera pas sur l'objection qu'il a faite contre le contrôle de la trêve actuelle-

wisdom of not creating here anything that would clash with those Agreements, which after all are instruments not only of the Parties but also of the United Nations.

Mr. EBAN (Israel) : My Government stands for the precise and meticulous observance of the Armistice Agreements as they stand. We therefore favour only the retention of such United Nations personnel as may be required by the various texts and paragraphs of those Agreements voluntarily concluded between the Parties.

Under the Armistice Agreements the Parties themselves have established Mixed Armistice Commissions, and have invited the United Nations to provide chairmen for those Commissions. The Parties have also agreed that there may be circumstances in which observers may exercise useful functions in specific questions arising from the Armistice Agreements. On the other hand, it is our understanding that the Truce Supervision Organization proper is to be dissolved. In this respect the amendment submitted on behalf of the Soviet Union does express a sentiment which has the support of both Parties and of Dr. Bunche himself.

I believe that the Security Council would meet the situation if it did call for the withdrawal of all observer personnel except those specified as being required by the texts of the Armistice Agreements themselves. If this latter exception were added to the Soviet Union amendment, a satisfactory result would be achieved. What I suggest, therefore, is that the Security Council might call for the disbandment of the United Nations Truce Supervision Organization, but simultaneously make provision for retaining such personnel as are required by the various articles of the Armistice Agreements. The general position as we understand it is that the sole authority for the presence of United Nations personnel in any part of this area is now the agreement, the consent or the invitation of the Parties as expressed in the Armistice Agreements.

While the Armistice Agreements do require the presence of certain specified personnel to assist the Parties in maintaining the Armistice Agreements, I see little substance for the clause occurring in the seventh paragraph of the joint Canadian-French draft resolution, which arranges for the maintenance of such personnel for observing and maintaining the cease-fire. It seems to my delegation that the cease-fire is a mandatory obligation which the Parties have mutually and voluntarily accepted, and that it would be sufficient if in that paragraph the Security Council were to request the Secretary-General to arrange for the continued service of such personnel as may be necessary in assisting the Parties to the Armistice Agreements in the supervision of the application and observance of the terms of those Agreements, omitting the reference to the continued necessity for such personnel to observe and maintain the cease-fire,

ment proposé, dans les limites stipulées aux conventions d'armistice. Je suis sûr qu'il prendra sérieusement en considération le fait qu'il serait sage de ne rien formuler ici qui soit en contradiction avec ces conventions qui, après tout, ne constituent pas seulement des instruments entre les parties mais également des instruments des Nations Unies.

M. EBAN (Israël) (*traduit de l'anglais*) : La position prise par mon Gouvernement est celle d'un respect strict et méticuleux des conventions d'armistice telles qu'elles se présentent. C'est pourquoi nous sommes partisans du maintien du seul personnel des Nations Unies que peut exiger l'application des divers textes et paragraphes de ces conventions librement conclues entre les parties.

Aux termes des conventions d'armistice, les parties elles-mêmes ont institué des commissions mixtes d'armistice et ont invité les Nations Unies à fournir les présidents pour ces commissions. Les parties ont également admis qu'il peut y avoir des circonstances dans lesquelles des observateurs peuvent exercer des fonctions utiles concernant des questions particulières soulevées par les conventions d'armistice. D'autre part, nous considérons que l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve doit être dissous en tant que tel. A cet égard, l'amendement présenté au nom de l'Union soviétique exprime effectivement un sentiment qui rencontre l'appui des deux parties et de M. Bunche lui-même.

Je crois que le Conseil de sécurité résoudrait le problème s'il décidait le retrait de tout le personnel d'observation, à l'exception de celui qu'exige l'application des dispositions des conventions d'armistice elles-mêmes. Si cette dernière exception était ajoutée à l'amendement de l'Union soviétique, un résultat satisfaisant serait atteint. C'est pourquoi je suggère que le Conseil de sécurité décide la dissolution de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, mais en même temps prenne les mesures nécessaires pour le maintien du personnel qu'exige l'application des divers articles des conventions d'armistice. La situation d'ensemble, telle que nous la comprenons, est que la présence de personnel des Nations Unies dans une partie quelconque de la région ne peut maintenant être justifiée que par l'accord, le consentement ou l'invitation des parties, tels qu'ils sont exprimés dans les conventions d'armistice.

Alors que les conventions d'armistice requièrent effectivement la présence d'un certain personnel déterminé pour aider les parties dans l'application des conventions d'armistice, je vois par contre très peu de raisons justifiant la clause figurant au septième paragraphe du projet commun de résolution du Canada et de la France, lequel prévoit le maintien d'un tel personnel pour la surveillance et l'application de la suspension d'armes. Ma délégation estime que la suspension d'armes constitue une obligation impérieuse que les parties ont mutuellement et librement acceptée et qu'il suffirait que, dans ce paragraphe, le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour maintenir le service du personnel qui pourra être nécessaire pour aider les parties aux conventions d'armistice dans la surveillance de l'application et du respect des dispositions de ces conventions, tout en omettant de déclarer qu'il serait nécessaire de mainte-

the principle being that the maintenance and observance of the cease-fire—as the representative of Egypt has already pointed out—is not a matter of doubt but is a voluntarily accepted commitment of the two Parties. While advocating the retention of such chairmen of Mixed Armistice Commissions and observers as the Parties have agreed to maintain under the texts of the Armistice Agreements, my delegation would echo the possibility expressed by the representative of Egypt that when these Armistice Agreements become more stable and more secure it might be possible to secure further reductions and withdrawals.

My final word refers to the United Nations Chief of Staff of the Truce Supervision Organization. The responsibilities exercised by him derive from the Armistice Agreements themselves. He appears to us as a representative not of any particular country but of the Security Council itself, and presumably the Security Council is qualified to appoint anyone it sees fit to assume those functions.

It seems to me that no real trouble exists here except perhaps a certain contradiction in the name; or with the adoption of the Canadian-French draft resolution, whether amended or not, there will be no truce and no Truce Supervision Organization, yet the officer charged with assisting the Parties to observe the Armistice Agreements is called by the now obsolete name of Chief of Staff of the Truce Supervision Organization. This anomaly derives from the fact that the Armistice Agreements were drafted while the truce supervision was still in existence and when that title still had force.

However, if the Security Council and all the parties fully understand that this survival of name does not prolong the particular functions and authorities of truce supervision, then I think that the inaccuracy can well survive without harm and be recognized in its purely historical context.

Our interpretation is that the functions and authorities of this officer are those derived exclusively from the terms of the Armistice Agreements and from the current draft resolution, if it is adopted.

Mr. Rafik ASHA (Syria): I fully support the views presented by the representative of Egypt. In reading the Armistice Agreement recently signed between Syria and Israel, we find article VII, paragraph 1 which reads as follows:

"The execution of the provisions of this Agreement shall be supervised by a Mixed Armistice Commission composed of five members, of whom each Party to this Agreement shall designate two, and whose Chairman shall be the United Nations Chief of Staff of the Truce Supervision Organization or a senior officer from the Observer personnel . . .".

My delegation is in favour—in complete favour—of the withdrawal of all personnel, provided

nir du personnel pour la surveillance et l'application de la suspension d'armes, le principe étant que, comme le représentant de l'Egypte l'a déjà souligné, l'application et le respect de la suspension d'armes ne font pas de doute, mais constituent un engagement auquel les deux parties ont librement souscrit. Tout en se prononçant pour le maintien des présidents des commissions mixtes d'armistice et des observateurs que les parties ont accepté de maintenir aux termes des dispositions des conventions d'armistice, ma délégation partage l'opinion exprimée par le représentant de l'Egypte quant à la possibilité d'effectuer de nouvelles réductions et de nouveaux retraits lorsque l'application de ces conventions d'armistice deviendra plus stable et plus sûre.

J'aborde enfin la question du chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Les responsabilités qu'il assume découlent des conventions d'armistice elles-mêmes. Il nous apparaît non comme un représentant d'un certain pays, mais comme un représentant du Conseil de sécurité lui-même et il semble que celui-ci est qualifié pour confier ces fonctions à quiconque lui paraît indiqué.

Il me semble qu'il n'y a, en l'occurrence, aucune difficulté, si ce n'est peut-être une certaine contradiction dans le titre; en effet, à la suite de l'adoption du projet de résolution du Canada et de la France, que ce projet soit ou non amendé, il n'aura pas de trêve et pas d'organisme chargé de la surveillance de la trêve; malgré cela, l'officier chargé d'aider les parties à surveiller l'application des conventions d'armistice porte le titre, désormais périmé, de chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve. Cette anomalie découle du fait que les conventions d'armistice furent rédigées alors que la surveillance de la trêve était encore en vigueur et que ce titre avait encore une signification.

Toutefois, si le Conseil de sécurité et toutes les parties comprennent pleinement que le maintien de ce titre ne prolonge pas pour autant les fonctions et pouvoirs particuliers de la surveillance de la trêve, je crois que cette inexactitude peut très bien subsister sans inconvenient et peut être considérée en tenant compte des circonstances purement historiques.

Nous considérons que les fonctions et pouvoirs de cet officier sont exclusivement ceux qui découlent des dispositions des conventions d'armistice et du projet de résolution en discussion, s'il est adopté.

M. Rafik ASHA (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Je partage entièrement l'opinion exprimée par le représentant de l'Egypte. Dans la convention d'armistice récemment signé entre la Syrie et Israël, se trouve l'article VII, dont le paragraphe 1 est ainsi rédigé:

"L'exécution des dispositions de la présente convention sera contrôlée par une commission mixte d'armistice, composée de cinq membres, chaque partie à la présente convention désignant deux représentants et la présidence étant assurée par le chef d'état-major de l'Organisation du contrôle de la trêve des Nations Unies ou par un officier supérieur qu'il désignera parmi les observateurs . . .".

Ma délégation est en faveur — entièrement en faveur — du retrait de tout personnel, à condi-

that the terms of the Armistice Agreement are fully complied with. Therefore, I say that we are in favour of retaining only the necessary number of personnel referred to in the various Armistice Agreements.

The PRESIDENT (*translated from Russian*) : I should like to ask the Argentine representative whether his speech will be brief or whether he will require more than ten minutes? In the latter case, perhaps he will agree to postpone his speech till our next meeting.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*) : I just wanted to say a few words on a question of procedure, without intervening on a subject which could not be clearer than it is already. I wish we could finish once and for all with the Palestine question, as the parties concerned have already finished with it.

I have read in the newspapers—which is the only way we know when the Security Council is meeting—that the President plans a meeting for this afternoon to discuss the Security Council's report to the Assembly. I have not finished studying that report; I have alterations and additions to propose and I am not ready to discuss that subject this afternoon. I would prefer that the President should fix a definite day for that discussion so that all the members of the Council might know where they stand. Then I would like to propose that, when this meeting is adjourned, we should go on discussing the same subject this afternoon and see if we cannot conclude our discussion today. If that is not possible, we could continue the discussion this afternoon and finish it as soon as possible.

What I wish to propose formally is that we should not discuss the Security Council's report this afternoon, and in that connexion I would ask the President to fix either Thursday or Friday of this week, or one day next week, for that discussion in order to give the members of the Council time to study the report and to propose any alterations they may consider necessary.

The PRESIDENT (*translated from Russian*) : I should like to make the following explanations in connexion with the Argentine representative's proposal. I must draw his attention to the fact that the Security Council's agenda, which includes the consideration of the Security Council's report to the General Assembly, was circulated as early as 4 August as document S/Agenda/436. Moreover, the draft of the Security Council's report to the General Assembly was circulated to members of the Council at the end of last month. The Secretariat informs me that that report was distributed to members of the Council on 27 July. Thus the consideration of the Security Council's report has long been on the Council's agenda for its meeting of 8 August, at 3 p.m.

In regard to the Argentine representative's proposal that this afternoon's meeting which will open at 3 o'clock should be devoted to the further consideration of the Palestine question, I think that it would put a number of delegations in a very difficult position. The representative of the

tion que les dispositions de la convention d'armistice soient pleinement respectées. C'est pourquoi je déclare que nous désirons ne voir maintenir que le personnel nécessaire dont il est question dans les diverses conventions d'armistice.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*) : Je voudrais demander au représentant de l'Argentine si son intervention sera courte ou s'il aura besoin de plus de dix minutes. Dans ce dernier cas, le représentant de l'Argentine consentira peut-être à remettre son intervention à la séance suivante.

M. ARCE (Argentina) (*traduit de l'espagnol*) : Je voudrais dire quelques mots à propos d'une question de procédure, sans me mêler d'un sujet déjà si clair qu'il ne saurait l'être davantage. Je suis, en effet, désireux de voir le Conseil en terminer une bonne fois avec la question palestinienne, puisque les intéressés, eux, en ont déjà terminé.

J'ai appris par les journaux, car c'est là le seul moyen de savoir quand se réunit le Conseil de sécurité, que le Président se proposait de convoquer le Conseil pour cet après-midi, afin d'aborder l'examen du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée. Or, je n'ai pas terminé l'étude de ce rapport; j'ai des modifications et des additions à proposer et je ne suis pas prêt à participer cet après-midi à un débat sur cette question. Je préférerais que le Président fixe pour cette discussion un jour déterminé, afin que tous les membres du Conseil sachent à quoi s'en tenir. D'autre part, si le Président estime devoir lever la séance, je propose que nous poursuivions cet après-midi l'examen de la question qui nous occupe actuellement pour essayer d'en terminer dans la journée. Si toutefois ce n'était pas possible, nous pourrions poursuivre le débat cet après-midi pour en finir dès que possible.

Ce que je propose formellement, c'est que nous ne nous occupions pas cet après-midi du rapport du Conseil de sécurité; à ce sujet, je voudrais demander au Président de fixer, pour l'examen de ce rapport, soit jeudi ou vendredi de cette semaine, soit un jour de la semaine prochaine, afin de donner aux membres du Conseil le temps de l'étudier et de proposer les modifications qu'ils jugeront utiles.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*) : Je voudrais donner les quelques éclaircissements suivants au sujet de la proposition que le représentant de l'Argentine vient de présenter. Je dois attirer l'attention de ce représentant sur le fait que l'ordre du jour du Conseil, qui prévoyait l'examen du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, a été distribué dès le 4 août [S/Agenda/436]. De plus, le projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale a été distribué aux membres du Conseil à la fin du mois dernier. Le Secrétariat m'informe que ce rapport a été distribué le 27 juillet. Il s'ensuit que la discussion du rapport du Conseil de sécurité est inscrite depuis longtemps à l'ordre du jour de la séance que le Conseil de sécurité doit tenir le 8 août, à 15 heures.

En ce qui concerne la proposition du représentant de l'Argentine, tendant à consacrer à l'examen de la question palestinienne la séance qui doit s'ouvrir aujourd'hui à 15 heures, je pense qu'elle mettra bien des délégations dans une situation difficile. Le représentant de la RSS d'Ukraine

Ukrainian SSR has already stated that he would prefer the Security Council's next meeting on the Palestine question to be postponed for a few days. I think that other delegations, including that of the USSR, are in the same position and would wish to study the joint draft submitted by Canada and France as well as the amendments of the Soviet Union, which were circulated at today's meeting. We have heard the representatives of Egypt, Israel and Syria and thus have some additional material which all the members of the Security Council will have to study. We cannot, therefore, continue the consideration of the Palestine question at 3 p.m. today.

I think, therefore, that in accordance with the agenda, which was prepared as early as 4 August, we should meet at 3 p.m. today to discuss the Security Council's report. I expect that we shall hold one more meeting on that question. Thus, if there are any amendments which members are unable to submit today, they will be able to do so at the following meeting.

As to the meeting on the Palestine question, it will take place on Thursday, 11 August, at 10.30 a.m. .

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): In view of the reasons given by the President I will certainly not insist that we should continue discussing the Palestine question this afternoon. I do not wish in any way to place other delegations in a difficult position, but for the same reason I ask that the Argentine delegation should not be placed in a difficult position by discussion of the report this afternoon. I most earnestly request that the meeting should not be held today and that a new date should be fixed.

The President stated that notification of the meeting was sent on 4 August. So many documents are sent to the delegations that many of them think they are sent to be put in the waste paper basket. In any case, I would like to point out that if the document arrived on 4 August, the delegation could only consider it on 5 August, which was very close to the weekend of 6 and 7 August. Today is 8 August so that we have certainly not had time either to consider the notification about the meeting or to read the report, which is extremely large and cumbersome and requires careful study if we are to avoid the unilateral statements which appear fairly frequently in such reports.

I therefore do not insist that the Palestine question should be discussed this afternoon, but I request the Council to decide not to start the discussion of the Security Council's report for at least three or four days, so that I might finish reading it and prepare the alterations and corrections which I wish to make.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): If the Argentine representative is not ready to discuss the report, I certainly have no intention of placing him in an awkward position. When does he think he will be prepared to begin the consideration of the report?

nous a déjà dit qu'il voudrait retarder de plusieurs jours la prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à la question palestinienne. D'autres délégations, et parmi elles celle de l'URSS, se trouvent probablement dans la même situation; elles désirent étudier le projet commun du Canada et de la France et les amendements de l'Union soviétique qui ont été distribuées aujourd'hui en cours de séance. Nous avons entendu les représentants de l'Egypte, d'Israël et de la Syrie et nous avons ainsi déjà quelques éléments additionnels que tous les membres du Conseil de sécurité voudront étudier. Nous ne pouvons donc pas continuer la discussion de la question palestinienne aujourd'hui à 15 heures.

Je pense, par conséquent, qu'en conformité de l'ordre du jour établi dès le 4 août, nous devrions nous réunir aujourd'hui à 15 heures pour examiner le rapport du Conseil de sécurité. Je suppose que nous devrons consacrer encore une autre séance à cette question. Ceux qui désirent apporter des amendements, et qui ne sont pas en mesure de les présenter aujourd'hui, pourraient ainsi les présenter à la séance suivante.

En ce qui concerne la séance qui doit être consacrée à la discussion de la question palestinienne, nous la fixerons au jeudi 11 août, à 10 h. 30.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Etant donné les raisons invoquées par le Président, je ne vois pas d'inconvénient à renoncer à ce que nous poursuivions cet après-midi l'examen de la question palestinienne. Je ne veux susciter de difficultés à aucune délégation; mais, pour cette même raison, je demande que l'on ne mette pas la délégation de l'Argentine dans une situation difficile à propos de l'examen du rapport du Conseil à l'Assemblée générale. C'est pourquoi je demande formellement que la séance prévue n'ait pas lieu et qu'une nouvelle date soit fixée à cet effet.

Le Président a déclaré que notification de la séance de cet après-midi avait été faite dès le 4 août. Or, les délégations reçoivent tant de papiers que beaucoup d'entre elles en arrivent à supposer qu'on les leur envoie pour les mettre au panier. De toute façon, je tiens à faire remarquer que, si l'avis est daté du 4, la délégation n'a pu commencer à en prendre connaissance que le 5, veille du week-end des 6 et 7 août. Nous sommes aujourd'hui le 8, de sorte que nous n'avons nullement eu le temps non seulement de prendre connaissance de la convocation, mais encore de lire le rapport, très long et très complexe, qu'il faut étudier avec le plus grand soin pour éviter les déclarations unilatérales qui paraissent assez fréquentes dans des documents de ce genre.

En conséquence, je renonce à ce que la question palestinienne soit reprise cet après-midi, mais je demande au Conseil de décider de ne pas commencer à étudier son rapport avant trois ou quatre jours; dans l'intervalle, je pourrai enachever la lecture et mettre au point les modifications et les corrections que je désire y apporter.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Je n'ai évidemment pas l'intention de placer le représentant de l'Argentine dans une situation difficile s'il n'est pas prêt à prendre part à la discussion du rapport. Je voudrais savoir, cependant, quand il se sentira prêt à commencer la discussion de ce rapport.

Mr. ARCE (Argentina) : On Wednesday.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'anglais*) : Mercredi.

Mr. AUSTIN (United States of America) : I want first to thank the President for his considerate attention to the convenience of representatives which has been shown here two or three times, particularly in connexion with my own convenience on a former occasion. I myself was about to suggest Wednesday when the representative of Argentina suggested it. I therefore endorse his suggestion that we meet on Wednesday for the purpose of taking up the Security Council's report to the General Assembly.

General McNAUGHTON (Canada) : Because of long-standing engagements Thursday is a difficult day for me to participate in further consideration of the Palestine question. I am wondering therefore, whether it would meet the convenience of the President and of other representatives if we were to deal with the Palestine question on Wednesday and with the report on Thursday.

The PRESIDENT (*translated from Russian*) : New difficulties seem to be piling up. I think we might act in the following way. A meeting for the consideration of the report of the Security Council could be called for Wednesday, 10 August. If the Canadian representative is unable to attend the Security Council's meeting on Thursday, 11 August, to discuss the Palestine question, we could call a meeting for Friday morning, 12 August. Since, as I suppose, some delegations consider that they should inform their Governments of the joint proposals of Canada and France and of the proposals of the Soviet Union, a meeting on Wednesday, 10 August, would not give them sufficient time to do so. They would be unable, in one day, to communicate with their Governments and receive their instructions. In this case too we should avoid placing members of the Security Council in an awkward position. If the Canadian representative is unable to attend the Security Council's meeting on Thursday, 11 August, we are ready to compromise by postponing the meeting till Friday, 12 August. I think that Wednesday would be too early; one day will obviously not be enough before the continuation of the discussion of the Palestine question.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from French*) : Since the President has decided to postpone the next meeting of the Council, I wish to ask those delegations which intend to submit amendments to the draft report, to be good enough to do so in writing, so as to facilitate the work of the Security Council during the discussion of that draft report.

Mr. AUSTIN (United States of America) : I do not want to make it difficult for the President. I know how difficult it is to get eleven men to agree on a date, especially when many of them are accepting invitations to speak elsewhere.

I wonder whether it would be possible for us to consider the Palestine question on Thursday

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Je désire d'abord remercier le Président pour l'attention avec laquelle il a veillé à tenir compte des convenances des représentants et dont il a fait preuve à deux ou trois reprises, particulièrement en ce qui me concerne moi-même, en une précédente occasion. J'allais moi-même suggérer la date de mercredi lorsque le représentant de l'Argentine l'a proposée. J'appuie donc sa proposition tendant à ce que nous nous réunissions mercredi pour l'examen du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

Le général McNAUGHTON (Canada) (*traduit de l'anglais*) : En raison de dispositions prises depuis longtemps, il me serait difficile de participer jeudi à la suite de l'examen de la question palestinienne. C'est pourquoi je me demande s'il ne conviendrait pas au Président et aux autres représentants que nous traitions mercredi de la question palestinienne et jeudi du rapport.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*) : Les difficultés s'amontencent. Je suppose que l'on pourrait procéder comme suit : fixer à mercredi 10 août la séance qui devra être consacrée à la discussion du rapport du Conseil de sécurité. Si le représentant du Canada ne peut pas assister jeudi à la séance du Conseil de sécurité pour prendre part à la discussion de la question palestinienne, nous reporterons cette séance à vendredi matin 12 août. Étant donné que certaines délégations désirent sans doute informer leur Gouvernement du projet de résolution commun présenté par le Canada et la France ainsi que des propositions de l'Union soviétique, nous ne disposerions pas d'assez de temps pour leur permettre de le faire, si nous fixions à jeudi la séance du Conseil de sécurité qui doit être consacrée à la discussion de la question palestinienne. En un jour ces délégations n'auraient pas le temps de communiquer avec leur Gouvernement et de recevoir les instructions nécessaires. Dans ce cas non plus, nous ne devons pas mettre les représentants du Conseil de sécurité dans une situation difficile. Si le représentant du Canada ne peut pas être présent jeudi 11 août à la séance du Conseil, peut-être pourrions nous tenir compte de son désir en reportant la séance à vendredi 12 août. Je considère que mercredi serait trop tôt ; il est évident qu'il ne suffira pas d'un jour pour continuer la discussion de la question palestinienne.

M. MANOUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) : Puisque le Président a décidé de renvoyer à plus tard la séance, j'exprime le désir que les délégations qui ont l'intention de présenter des amendements au projet de rapport veuillent bien le faire par écrit, afin de faciliter les travaux du Conseil de sécurité au cours du débat sur ledit projet de rapport.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Je ne désire pas rendre difficile la tâche du Président. Je sais combien il est difficile d'arriver à mettre onze personnes d'accord sur une date, particulièrement lorsque beaucoup d'entre elles acceptent des invitations à prendre la parole ailleurs.

Je me demande s'il serait possible que nous examinions la question palestinienne jeudi matin

morning, and to begin the study of the report on Thursday afternoon. I have an obligation to address the Tanglewood School on Friday. If the Council decided to meet on Friday, it would require my cancelling that appointment which I would, of course do, if necessary.

The PRESIDENT (*translated from Russian*) : I am now in a very difficult position. We shall have to meet either on Wednesday, 10 August, at 3 p.m., to discuss the Security Council's report, and continue the consideration of the Palestine question on Thursday morning, 11 August, or we shall have to postpone the discussion of the Palestine question until next week. But I presume that if the Canadian representative is unable to be present himself on Thursday, 11 August, he will probably be able to delegate his alternate to take his place. I think that it would be more expedient for us to meet on Thursday, 11 August, at 10.30 a.m., and I appeal to the Canadian representative to help us in this matter.

General McNAUGHTON (Canada) : I am in your hands. The Canadian delegation will fall in line with anything the President wishes to decide.

The PRESIDENT (*translated from Russian*) : That being the case, I thank the Canadian representative.

The Council will hold a closed meeting on Wednesday, 10 August, at 3 p.m. to discuss the Security Council's draft report to the General Assembly; it will also hold a meeting at 10.30 a.m. on Thursday, 11 August, to continue the consideration of the Palestine question.

*The meeting rose at 1.30 p.m.*

et que nous entamions l'étude du rapport jeudi après-midi. Je dois prendre la parole vendredi à Tanglewood School. Si le Conseil décidaient de se réunir vendredi, je devrais me libérer dès cet engagement, ce que le ferai, bien entendu, si nécessaire.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*) : Je me trouve à présent dans une situation très difficile. Ou bien il faudra que nous siégeons mercredi, 10 août à 15 heures, pour examiner le rapport du Conseil de sécurité, et continuer jeudi matin 11 août la discussion de la question palestinienne, ou bien il faudra que nous reportions la discussion de la question palestinienne à la semaine prochaine. Je suppose, néanmoins, que si le représentant du Canada ne peut pas assister en personne à la séance de jeudi, il sera peut-être en mesure d'y déléguer son adjoint. Il me semble que, malgré tout, la solution la plus logique est de nous réunir jeudi 11 août à 10 h. 30; je voudrais demander au représentant du Canada de nous aider à trancher cette question.

Le général McNAUGHTON (Canada) (*traduit de l'anglais*) : Je suis à votre disposition. La délégation du Canada se rangera à toute décision que désirera prendre le Président.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*) : Dans ce cas, je remercie le représentant du Canada.

Le mercredi 10 août, à 15 heures, le Conseil de sécurité tiendra une séance à huis-clos, consacrée à l'examen du projet de rapport à l'Assemblée générale; le jeudi 11 août, à 10 h. 30, le Conseil poursuivra la discussion de la question palestinienne.

*La séance est levée à 13 h. 30.*

# SALES AGENTS OF THE UNITED NATIONS PUBLICATIONS

## DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

### ARGENTINA—ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.  
Alsina 500  
BUENOS AIRES

### AUSTRALIA—AUSTRALIE

H. A. Goddard Pty. Ltd.  
255a George Street  
SYDNEY, N. S. W.

### BELGIUM—BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse, S. A.  
14-22 rue du Persil  
BRUXELLES

### BOLIVIA—BOLIVIE

Librería Científica y Literaria  
Avenida 16 de Julio, 216  
Casilla 972  
LA PAZ

### CANADA

The Ryerson Press  
299 Queen Street West  
TORONTO

### CHILE—CHILI

Edmundo Pizarro  
Merced 846  
SANTIAGO

### CHINA—CHINE

The Commercial Press Ltd.  
211 Honan Road  
SHANGHAI

### COLOMBIA—COLOMBIE

Librería Latina Ltda.  
Apartado Aéreo 4011  
BOGOTÁ

### COSTA RICA—COSTA-RICA

Trejos Hermanos  
Apartado 1313  
SAN JOSÉ

### CUBA

La Casa Belga  
René de Smedt  
O'Reilly 455  
LA HABANA

### CZECHOSLOVAKIA— TCHECOSLOVAQUIE

F. Topic  
Narodni Trida 9  
PRAHA 1

### DENMARK—DANEMARK

Einar Munksgaard  
Nørregade 6  
KØBENHAVN

### DOMINICAN REPUBLIC— REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana  
Calle Mercedes No. 49  
Apartado 656  
CIUDAD TRUJILLO

### ECUADOR—EQUATEUR

Muñoz Hermanos y Cía.  
Nueve de Octubre 703  
Casilla 10-24  
GUAYAQUIL

### EGYPT—EGYPTE

Librairie "La Renaissance d'Egypte"  
9 Sh. Adly Pasha  
CAIRO

### ETHIOPIA—ETHIOPIE

Agence éthiopienne de publicité  
P. O. Box 8  
ADDIS-ABEBA

### FINLAND—FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa  
2, Keskuskatu  
HELSINKI

### FRANCE

Editions A. Pedone  
13, rue Soufflot  
PARIS, V<sup>e</sup>

### GREECE—GRECE

"Eleftheroudakis"  
Librairie internationale  
Place de la Constitution  
ATHÈNES

### GUATEMALA

José Goubaud  
Goubaud & Cia. Ltda.  
Sucesor  
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.  
GUATEMALA

### HAITI

Max Bouchereau  
Librairie "A. à Caravelle"  
Boîte postale 111-B  
PORT-AU-PRINCE

### ICELAND—ISLANDE

Bokaverzun Sigfusar Eymundssonar  
Austurstræti 18  
REYKJAVIK

### INDIA—INDE

Oxford Book & Stationery Company  
Scindia House  
NEW DELHI

### IRAN

Bongahe Piaderow  
731 Shah Avenue  
TEHERAN

### IRAQ—IRAK

Mackenzie & Mackenzie  
The Bookshop  
BAGHDAD

### LEBANON—LIBAN

Librairie universelle  
BEYROUTH

### LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer  
Place Guillaume  
LUXEMBOURG

### NETHERLANDS—PAYS-BAS

N. V. Martinus Nijhoff  
Lange Voorhout  
's-GRAVENHAGE

### NEW ZEALAND—

### NOUVELLE-ZELANDE

Gordon & Gotch, Ltd.  
Waring Taylor Street  
WELLINGTON

### UNITED NATIONS ASSOCIATION OF

New Zealand  
P. O. 1011, G.P.O.  
WELLINGTON

### NICARAGUA

Ramiro Ramírez V.  
Agencia de Publicaciones  
MANAGUA, D. N.

### NORWAY—NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag  
Kr. Augustgt. 7A  
OSLO

### PERU—PEROU

Librería internacional del Perú  
S.A.  
Casilla 1417  
LIMA

### PHILIPPINES

D. P. Pérez Co.  
132 Riverside  
SAN JUAN, RIZAL

### POLAND—POLOGNE

Spotdzienna Wydawnicza  
"Czytelnik"  
38 Poznanska  
WARSZAWA

### SWEDEN—SUEDE

A.-B. C. E. Fritzes Kungl.  
Hofbokhandel  
Fredsgatan 2  
STOCKHOLM

### SWITZERLAND—SUISSE

Librairie Payot S. A.  
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,  
MONTREUX, NEUCHÂTEL,  
BERNE, BASEL  
Hans Raunhardt  
Kirchgasse 17  
ZURICH I

### SYRIA—SYRIE

Librairie universelle  
DAMAS

### TURKEY—TURQUIE

Librairie Hachette  
469 İstiklal Caddesi  
BEYOGLU-İSTANBUL

### UNION OF SOUTH AFRICA— UNION SUD-AFRICAINE

Central News Agency  
Commissioner & Rissik Sts.  
JOHANNESBURG and at CAPE TOWNS  
and DURBAN

### UNITED KINGDOM— ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office  
P. O. Box 569  
LONDON, S.E. 1  
and at H.M.S.O. Shops in  
LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER,  
CARDIFF, BELFAST, BIRMINGHAM  
and BRISTOL

### UNITED STATES OF AMERICA— ETATS-UNIS D'AMERIQUE

International Documents Service  
Columbia University Press  
2950 Broadway  
NEW YORK 27, N. Y.

### URUGUAY

Oficina de Representación de  
Editoriales  
Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1  
MONTEVIDEO

### VENEZUELA

Escrivaría Pérez Machado  
Conde a Piñango 11  
CARACAS

### YUGOSLAVIA—YUGOSLAVIE

Drzavno Preduzece  
Jugoslvenska Knjiga  
Moskovska U1. 36  
BEOGRAD